



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Broye
Le Château, case postale 821, 1470 Estavayer-le-Lac

Préfecture de la Broye
Oberamt des Broyebezirks

Le Château, case postale 821, 1470 Estavayer-le-Lac

T +41 26 305 91 20, F +41 26 305 91 21
www.broye.ch

—
Réf: NK/ JB
Courriel: prefecturebroye@fr.ch

Aux communes du district de la Broye

REÇU LE 12 JAN. 2024

Estavayer-le-Lac, le 11 janvier 2024

District de la Broye / Procédure de demande de permis de construire / Modifications au 1^{er} janvier 2024

Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par le présent courrier, nous tenons à attirer votre attention sur les importantes modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024 quant au traitement des demandes de permis de construire.

En effet, les art. 84 ss du règlement du 1^{er} décembre 2009 d'exécution de la loi du 1^{er} décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC - ReLATEC) ont été notablement remaniés dans le sens d'un assouplissement des procédures.

Il convient désormais d'acquérir de nouveaux réflexes dans l'analyse des projets à l'aune des dispositions réglementaires modifiées, lesquelles contiennent passablement de nouveaux critères pour déterminer si une procédure doit être suivie et, cas échéant, si la procédure simplifiée ou ordinaire est requise. Nous vous invitons à examiner en particulier les art. 84 à 87 ReLATEC.

Dans ce contexte, nous rappelons également que la Préfecture se tient à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre de l'application de cette nouvelle réglementation. Pour mémoire, en cas de doute sur le choix d'une procédure, il revient à la Préfecture de se déterminer (art. 85 al. 2 ReLATEC).

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre considération distinguée.


Joël Bourqui
Lieutenant de Préfet de la Broye

Copie pour information

—
Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)